



ADOPTION DU BUDGET 2025 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) – 2025-2026-2027

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET, AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DE CE QUI SUIT :

Que, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) le budget pour l'exercice financier 2025 de la Ville de Nicolet sera adopté par le conseil municipal lors d'une séance extraordinaire qui aura lieu lundi, le **2 décembre 2024 à 19 h**, dans la salle des délibérations du conseil sis au 180, rue de Monseigneur-Panet à Nicolet.

Que le programme triennal d'immobilisation pour les années 2025, 2026 et 2027 sera également adopté au cours de la même séance.

Que les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur le budget et ledit programme triennal.

DONNÉ À NICOLET ce 19 novembre 2024

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Magali Loisel", with a stylized flourish at the end.

M^e Magali Loisel
Greffière